



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U21 MASCULIN – 5X5

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Basket-ball organise sur son territoire un championnat départemental U21. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrain...), du Comité 35 (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

Engagement d'équipes D1 pour le 30/06 et D2-D3-D4 pour le 10 septembre	- Les groupements sportifs doivent saisir les engagements, avant le 1^{er} juillet pour la D1. Pour participer au championnat régional, les dossiers sont à transmettre directement à la ligue de Bretagne. - Suite aux derniers engagements, le pôle sportif établit le championnat D1 puis D2, D3 et D4
Déroulement du championnat	- Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) en championnat D1 avant la fin juin de la saison écoulée ; en D2, D3 et D4 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente). - Dès la fin des plateaux régionaux, le pôle sportif constitue les poules de l'ensemble des divisions, en tenant compte des vœux et de la situation géographique des équipes, dans la mesure du possible. - A l'issue de la 1^{ère} phase et en fonction des Championnats U21 établis par la Ligue Régionale, une montée pourrait intervenir vers le niveau Régional pour la 2^{ème} phase. - Cette saison le championnat D1 est composé de 1 ou 2 poules. Dans le cas d'une montée à la mi-saison, les équipes classées 1^{ère} (ou 1^{ère} et 2^{ème} si une seule poule), s'affronteront lors de la finale d'accession région le 13 ou 14 décembre. Le vainqueur se verra ainsi proposé pour la montée au niveau régional. Le lieu reste à définir. <i>La formule des finales d'accession peut être amené à évoluer selon le nombre de montées.</i> - À partir de janvier, la deuxième phase débute avec des nouveaux championnats. Les poules sont réalisées en tenant compte des résultats sportifs de la première phase (montées – descentes) ainsi que l'intégration de nouvelles équipes en division 4.

Règles de participation	Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours. <table><tr><th colspan="3">Règles de participation – Championnat U21 départemental</th></tr><tr><td>Nombre de joueurs autorisés</td><td colspan="2">10 maximum</td></tr><tr><td rowspan="2">Types de licences autorisées (nombre maximum)</td><td>Licence 0C</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Licence 1C-2C- 0CAST-1CAST ou 2CAST (hors CTC)</td><td>5 maximum</td></tr><tr><td rowspan="4">Couleurs de licence autorisées</td><td>Blanc</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Vert</td><td>Sans limite</td></tr><tr><td>Jaune</td><td rowspan="2">Sans limite</td></tr><tr><td>Orange</td></tr></table> Les licences OCT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente. <u>Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :</u> Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe : a) Un minimum de 3 joueurs du club porteur en D1 – Pas de quota pour les divisions inférieures b) Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe c) Pas besoin d'AST CTC en département	Règles de participation – Championnat U21 départemental			Nombre de joueurs autorisés	10 maximum		Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence 0C	Sans limite	Licence 1C-2C- 0CAST-1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum	Couleurs de licence autorisées	Blanc	Sans limite	Vert	Sans limite	Jaune	Sans limite	Orange
Règles de participation – Championnat U21 départemental																				
Nombre de joueurs autorisés	10 maximum																			
Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence 0C	Sans limite																		
	Licence 1C-2C- 0CAST-1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum																		
Couleurs de licence autorisées	Blanc	Sans limite																		
	Vert	Sans limite																		
	Jaune	Sans limite																		
	Orange																			
Nombre de participation autorisées	Un joueur des catégories de pratique U21 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres de championnat sur trois jours de suite (consécutifs).																			
Horaires officiels des rencontres	Les Groupements Sportifs recevant, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard à la date définie par le Pôle sportif lors de la première phase et à la date définie par le Pôle sportif lors de la seconde phase. En cas de changement dans la saisie d'horaires, en deçà de 15 jours avant la rencontre une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières). Attention, le respect de la deadline s'ajoute à la saisie obligatoire des horaires 15 jours avant chaque rencontre. Pour toute modification, le club adverse doit être informé au préalable <table><tr><th>Catégories</th><th>Horaire de base</th><th>Début de rencontre possible entre</th></tr><tr><td>U21</td><td>20h00 (vendredi ou samedi) 10h30 ou 17h30 (dimanche)</td><td>17h00 et 20h00 le samedi 8h30 et 17h30 le dimanche</td></tr></table>	Catégories	Horaire de base	Début de rencontre possible entre	U21	20h00 (vendredi ou samedi) 10h30 ou 17h30 (dimanche)	17h00 et 20h00 le samedi 8h30 et 17h30 le dimanche													
Catégories	Horaire de base	Début de rencontre possible entre																		
U21	20h00 (vendredi ou samedi) 10h30 ou 17h30 (dimanche)	17h00 et 20h00 le samedi 8h30 et 17h30 le dimanche																		

Catégories autorisées	- U21 - U20 - U19 - U18 surclassé « D21 : surclassement par médecin de famille - U17 surclassé « D21 : surclassement par médecin de famille - U16 surclassé « D21 : surclassement par médecin de famille Mixité interdite
------------------------------	--

Particularités du championnat

Temps de jeu	Mi-temps	Intervalle entre les ¼ temps	Temps-morts	Prolongations
4x10'	10'	2'	2 en 1 ^{ère} MT 3 en 2 ^{ème} MT	5'

Taille de ballon	Ligne à 3 points	Hauteur panier
7	6m75	3m05

Préconisation : toutes les joueuses inscrites sur la feuille de match doivent participer au 3 premiers ¼ temps avec un temps de jeu équivalent.

Licences et mutations	1. Les licences 1C (Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) & OCT (licence Prêt) <u>ne sont pas cumulatives, mais alternatives</u>. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de CINQ en championnat jeunes. 2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST CTC ne sont délivrées qu'au sein de clubs d'une même CTC. 3. Attention, les équipes qui montent en Région à mi-saison doivent, impérativement, avoir des licences AST – AST CTC 4. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires en Département.
------------------------------	---